

ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES PERPETUELLES AVEC MECANISME D'ABSORPTION DE PERTES ET D'ANNULATION DE PAIEMENT DES COUPONS D'UN MONTANT GLOBAL MAXIMUM DE 750 000 000 DE DIRHAMS

Les détails de l'opération objet du présent communiqué sont présentés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 03 février 2023 sous la référence n° VI/EM/005/2023 et disponible au siège social du Conseiller Financier et de l'Organisme en charge du placement, ainsi que sur le site internet de l'AMMC et de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie.

	TRANCHE A Obligations subordonnées perpétuelles non cotées à taux révisable chaque 5 ans	TRANCHE B Obligations subordonnées perpétuelles non cotées à taux révisable chaque 10 ans	TRANCHE C Obligations subordonnées perpétuelles non cotées à taux révisable annuellement
Montant maximum de la tranche	750 000 000 MAD	750 000 000 MAD	750 000 000 MAD
Nombre maximum de titres à émettre	7 500 Obligations subordonnées perpétuelles	7 500 Obligations subordonnées perpétuelles	7 500 Obligations subordonnées perpétuelles
Valeur nominale	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
Maturité	Perpétuelle	Perpétuelle	Perpétuelle
Remboursement anticipé	Au-delà de 5 ans, le remboursement de tout ou d'une partie du capital ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'émetteur, sous réserve d'un préavis minimum de 5 ans et après accord de Bank Al Maghrib.		
Taux d'intérêt nominal	RÉVISABLE CHAQUE 5 ANS Pour les 5 premières années, le taux est déterminé en référence au taux 5 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 25/01/2023, soit 3,90%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 250 PBS et 260 PBS, soit un taux facial entre 6,40% et 6,50%.	RÉVISABLE CHAQUE 10 ANS Pour les 10 premières années, le taux est déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 25/01/2023, soit 4,21%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 260 PBS et 270 PBS, soit un taux facial entre 6,81% et 6,91%.	RÉVISABLE ANNUELLEMENT Le taux est déterminé en référence au taux plein monétaire 52 semaines (taux monétaire) déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 25/01/2023, soit 3,51%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 240 PBS et 250 PBS, soit un taux facial entre 5,91% et 6,01%.
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors bourse)	De gré à gré (hors bourse)	De gré à gré (hors bourse)
Prime de risque	Entre 250 et 260 points de base	Entre 260 et 270 points de base	Entre 240 et 250 points de base
Garantie de remboursement	Aucune	Aucune	Aucune
Méthode d'allocation	Méthode d'adjudication à la Française avec priorité à la tranche B (à taux révisable chaque 10 ans), puis à la tranche A (à taux révisable chaque 5 ans) et à la tranche C (à taux révisable annuellement).		

Période de souscription : du 13 au 15 février 2023 inclus

La souscription aux présentes obligations ainsi que leur négociation sur le marché secondaire sont strictement réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 03 février 2023 sous la référence n° VI/EM/005/2023.

Conseiller Financier & Coordinateur Global



Organisme en charge du placement



Casablanca, le 6 février 2023

COMMUNIQUÉ



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change